



Ce document est communiqué
à titre informatif. Il ne
remplace pas la législation
(arrêté et nomenclature).

CHECKLIST DOCUMENTS À JOINDRE

pour les demandes d'intervention pour les aides matérielles individuelles pour les personnes en situation de handicap

Important : veuillez systématiquement utiliser le formulaire de demande dûment complété pour introduire une demande d'intervention.

*Des rapports médicaux détaillant votre situation de handicap et vos limitations fonctionnelles sont également à joindre en plus s'il s'agit d'une première demande auprès de votre organisme assureur ou si votre situation médicale a changé.
Même si vous n'êtes pas concerné par ces deux situations, vous pouvez faire parvenir à votre organisme assureur tout rapport médical utile pour évaluer si votre situation répond aux conditions médicales spécifiques fixées par la nomenclature ; l'annexe 1 médicale peut être complétée par votre médecin à cet effet.

Vous pouvez utiliser les colonnes  pour vous aider à constituer votre dossier de demande.

Aides matérielles individuelles		Types de documents						Codes de nomenclature
		Nombre de devis minimum	Justificatif précisant l'utilisation de l'AI demandée : il peut s'agir de la partie 6.2 du formulaire de demande dûment complétée ou de tout document rédigé par le demandeur ou un professionnel	Attestation d'essai	Autres documents spécifiques	Documents médicaux spécifiques à joindre*		
II	Biens d'équipement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
1	Lit et sommier réglables électriquement en hauteur	1	X					420014
2,1	Matelas anti-escarres type 1	1	X				En l'absence d'éléments médicaux suffisamment probants pour soutenir la demande, une échelle de risque ou l'annexe 1 partie "évaluation du risque d'escarres" doit être complétée	420058
2,2	Matelas anti-escarres type 2	1	X				En l'absence d'éléments médicaux suffisamment probants pour soutenir la demande, une échelle de risque ou l'annexe 1 partie "évaluation du risque d'escarres" doit être complétée	420095
3,1	Lève-personne statique sur pied	1	X					420139
3,2	Lève-personne électrique : matériel sur roulettes	1	X		à domicile			Modèle actif : 420176 Modèle passif : 420198 Modèle combiné : 420213
3,3	Lève-personne électrique : matériel suspendu par rail	1	X		X			Dans une pièce 420257 Dans plusieurs pièces 420316
3,4	Lift de bain fonctionnant sur batterie	1	X		à domicile			420375
3,5	Lift de bain type hamac	1	X		à domicile			420419
4,1	Siège percé avec ou sans roulettes	1	X					Sans roulettes : 420456 Avec roulettes : 420478
4,2	Siège de douche mural	1	X					420515
4,3	Siège de douche sur roues	1	X					420559
4,4	Siège de douche avec assise spéciale	1	X		à domicile			420596
4,5	Siège orthopédique polyvalent de toilette	1	X		à domicile			420633
4,6	Siège de bain pivotant	1	X		à domicile			420677
4,7	Siège de bain avec assise type relax	1	X		à domicile			420714
4,8	Brancard de douche avec ou sans réglage en hauteur	1	X		à domicile			Sans réglage en hauteur : 420758 Avec réglage en hauteur : 420773
4,9	Siège ergonomique à propulsion podale	1	X		à domicile		Pour une demande de modèle électrique : certificat ou rapport médical justifiant le besoin d'un modèle électrique	Modèle vérin à gaz : 420817 Modèle électrique et modulable : 420839
4,10	Fauteuil relax à trois moteurs	1	X		X			420876
III	Aides à la communication							
1	Aide à la fonction d'écriture							
1,1	Ordinateur ou tablette comme prothèse d'écriture	1	X		Attestation d'essai établie par un service spécialisé précisant que le matériel a été testé et convient à la personne (pour une première demande)	Si le demandeur est intégré dans l'enseignement ordinaire, l'établissement doit fournir un document contenant son autorisation quant à l'utilisation du matériel informatique en classe		420913
1,2	Logiciel liés à la fonction de prothèse d'écriture	1	X		Attestation d'essai établie par un service spécialisé précisant que le matériel a été testé et convient à la personne (pour une première demande)	Si les demandes de logiciels ne sont pas en lien avec une demande d'ordinateur ou de tablette : un justificatif confirmant que le demandeur possède un ordinateur ou tablette à usage exclusif		420935

5,1	Apprentissage des techniques d'orientation et de mobilité en cas de surdité	1		X		Une attestation prouvant que la formation est donnée par un organisme agréé, s'adressant aux personnes atteintes d'une déficience visuelle ou d'une surdité, dans le cadre d'une législation relative à l'intégration des personnes handicapées.	Audiométrie tonale	422858
5,2	Canne blanche et l'apprentissage des techniques d'orientation et de mobilité à l'aide d'une canne blanche	1		X		<u>Pour les cours d'apprentissage</u> : une attestation prouvant que la formation est donnée par un organisme agréé, s'adressant aux personnes atteintes d'une déficience visuelle, dans le cadre d'une législation relative à l'intégration des personnes handicapées. Au terme du programme, l'organisme remet un rapport d'évaluation de la formation à la personne, qui le transmet à son organisme assureur. <u>Pour la canne blanche</u> : un justificatif stipulant que le demandeur maîtrise les techniques de déplacement ou s'engage à suivre des cours dans ce but.	Prescription d'un médecin spécialiste en ophtalmologie agréé en réadaptation, qui atteste que l'utilisation d'une telle canne lui est nécessaire dans certaines situations	Canne blanche et embout : 422873 Apprentissage des techniques d'orientation et de mobilité à l'aide d'une canne blanche : 422895
VI	Aménagement immobilier et mobilier							
1	Construction ou transformation du logement	2		X		Rapport de visite à domicile d'un ergothérapeute. Preuve de propriété ou accord écrit du propriétaire. Si au moment de la demande, le demandeur n'est pas encore domicilié dans le logement pour lequel il a demandé des adaptations, le demandeur doit déclarer sur l'honneur son intention de s'y domicilier. Si le demandeur (qui habite dans un logement privé en région Bruxelloise) réside effectivement dans une maison de repos (et de soins) : fournir une attestation du lieu d'hébergement mentionnant la fréquence et la durée du retour à domicile.		Travaux liés au remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied : 422917 Travaux liés au remplacement d'une douche surélevée par une douche de plain-pied : 422939 Adaptation ou création d'un WC : 422954 Adaptation ou création d'un lavabo : 422976 Création, adaptation ou réagencement de pièces : 422998 Élargissement d'une baie de porte avec placement de porte coulissante (par porte) : 423013
2	Dispositif de changement de niveau							
2,1	Ascenseur ou plateforme élévatrice	2		X (le rapport justifiant le choix et placement de l'appareil suffit comme justificatif (voir "autres documents spécifiques"))		<u>Pour la procédure de demande</u> : Preuve de propriété ou accord écrit du propriétaire. Un rapport justifiant le choix et le placement de l'appareil au vu de la configuration du logement du demandeur. Un accord écrit du service de l'urbanisme compétent autorisant l'installation de l'ascenseur ou de la plateforme élévatrice. <u>Doit être mise à disposition de l'organisme assureur en cas de demande</u> : attestation de contrôle.		Système X pour petites élévations : 423035 Système pour élévations jusqu'à 3 mètres : 423057 Système pour élévations supérieures à 3 mètres ou ascenseur : 423079 Travaux d'aménagement liés au placement d'un ascenseur ou d'une plateforme élévatrice : 423094
2,2	Monte-escaliers	2		X (le rapport justifiant le choix et le placement de l'appareil suffit comme justificatif (voir "autres documents spécifiques"))	Une attestation d'essai est demandée quand la demande concerne un enfant ou un adulte avec une déficience intellectuelle associée.	<u>Pour la procédure de demande</u> : Preuve de propriété ou accord écrit du propriétaire. Un rapport justifiant le choix et le placement de l'appareil au vu de la configuration du logement du demandeur. <u>Doit être mise à disposition de l'organisme assureur en cas de demande</u> : attestation de contrôle.		Monte-escaliers avec siège desservant un étage : 423153 Monte-escaliers avec siège desservant plus d'un étage : 423175 Monte-escaliers avec plateforme pour voiturette : 423197
2,3	Monte-escaliers transportable pour voiturette	2		X	X			423256
2,4	Rampes d'accès et passe-seuils amovibles	1 pour le passe-seuil et 2 pour les rampes amovibles		X	Attestation d'essai pour les rampes amovibles			Rampes d'accès : 423293 Passe-seuil : 423315
3	Dispositif d'ouverture et de fermeture de portes							
3,1	Commande d'ouverture et de fermeture à distance de la porte de garage	1		X		Preuve de propriété ou accord écrit du propriétaire		423337
3,2	Commande d'ouverture et de fermeture à distance de la porte d'entrée	1		X		Preuve de propriété ou accord écrit du propriétaire		Commande d'ouverture avec parlophone de la porte d'entrée : 423374 Motorisation avec commande électronique et verrouillage de la porte d'entrée : 423396
4	Équipement complémentaire	1		X		Preuve de propriété ou accord écrit du propriétaire Dans le cas d'installation de rampe fixe sur le trottoir, l'accord du service de l'urbanisme compétent est requis. Si le demandeur (qui habite dans un logement privé en région Bruxelloise) réside effectivement dans une maison de repos (et de soins) : fournir une attestation du lieu d'hébergement mentionnant la fréquence et la durée du retour à domicile.		423433
VII	Petit équipement							
		1		X (pour chaque petit équipement demandé)				423455

Pour les demandes d'intervention pour le renouvellement de matériel**, joindre également :

Types de documents

Si votre situation a évolué et nécessite un nouveau matériel
Si le matériel n'est pas réparable ou que le coût de la réparation est disproportionné par rapport à celui d'un nouveau matériel équivalent

Document précisant l'évolution de votre situation

Attestation d'irréparabilité du fournisseur établie avant l'achat du nouveau matériel ou devis de réparation

**Veuillez consulter les conditions de renouvellement par type d'aides dans la nomenclature (Une intervention pour la mise à jour des logiciels est possible sous certaines conditions ; pour plus d'informations, veuillez consulter la nomenclature).